



## La Définition de cas de COVID-19 en Tunisie

(Mise à jour le 15/04/2020)

### Un cas suspect :

1. Toute personne :
  - Présentant une fièvre et/ou au moins un signe/symptôme d'infection respiratoire aiguë (toux ou difficulté respiratoire)
  - ET ayant voyagé ou séjourné dans une zone d'exposition à risque dans les 14 jours précédant la date de début des signes
2. Toute personne présentant des signes de détresse respiratoire aiguë pouvant aller jusqu'au SDRA (Syndrome de détresse respiratoire aiguë) nécessitant une hospitalisation.
3. Des cas groupés (dans le temps et dans l'espace) d'Infection Respiratoire Aiguë avec ou sans notion de voyage ou de contact avec un cas confirmé de COVID-19.

### Cas Probable :

- Toute personne, symptomatique ou non, ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé COVID-19 ou un porteur asymptomatique.
- Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec des signes scannographiques évocateurs

### Cas confirmé

Toute personne, symptomatique ou non, avec une confirmation d'infection par le SARS-CoV-2 au laboratoire.

**Au cas par cas, sera considéré comme cas suspect tout sujet présentant** une fièvre et/ou un signe d'infection respiratoire aiguë (toux ou difficulté respiratoire) sans autre étiologie expliquant la symptomatologie.

**Décès COVID-19 :** tout décès résultant d'un tableau clinique compatible avec un cas COVID-19 confirmé, non déclaré guéri, sans autre cause directe du décès ou tout décès d'un cas suspect ou probable avec confirmation par un test post mortem.

**Les zones à risque** sont définies comme :

- Les pays où une transmission communautaire du COVID-19 est décrite.
- Les régions de la Tunisie, déclarées par les autorités sanitaires nationales, comme foyers de transmission locale ou communautaire (voir la carte de distribution géographique de l'incidence cumulée).

### Définition du contact étroit :

Un contact étroit est une personne qui :

- a fourni des soins directs sans équipement de protection individuelle à un cas confirmé
- a partagé le même environnement (lieu de travail, salle de classe, le ménage, rassemblements, salle d'attente, moyens de transports, etc...) qu'un cas confirmé pendant une période  $\geq 15$  minutes avec une distance inférieure à 1 mètre.

### La période d'exposition pour un contact étroit d'un cas confirmé :

- pour les cas symptomatiques : 3 jours avant la date de début des symptômes et pendant toute la période de portage du virus du cas confirmé
- les cas asymptomatiques : 3 jours avant la date de prélèvement et pendant toute la période de portage du virus du cas confirmé

**Le contact tracing :** une recherche active des contacts étroits (symptomatiques ou non) des cas confirmés à mettre en œuvre immédiatement après la confirmation par RTPCR.

**Les indications du prélèvement** pour RTPCR : les prélèvements pour analyse virologique doivent être réalisés pour tous cas suspect ou probable, dans le cadre du contact tracing et dans les zones à transmission communautaire soutenue. De même pour toute mort suspecte.